

La Lettre

n°40

du président du Conseil général de Lot-et-Garonne

Agir ensemble

Depuis 2008, la majorité départementale s'est engagée à agir dans la proximité, pour construire un Lot-et-Garonne plus juste, plus solidaire et plus prospère. Dans le dialogue et la concertation, nous travaillons pour soutenir ce que notre département compte de talents et d'atouts. Et ils sont nombreux.

Cette dynamique vient d'être confortée à l'occasion des élections présidentielles et législatives. À l'image du reste du pays, les Lot-et-Garonnais ont fait le choix du redressement dans la justice. À l'heure où notre pays est confronté à d'immenses difficultés, les élus départementaux, régionaux et les parlementaires Lot-et-Garonnais vont pouvoir, avec les services de l'État, travailler ensemble pour une meilleure prise en compte des projets et des intérêts du Lot-et-Garonne et des Lot-et-Garonnais. Je m'emploierai à donner toute son efficacité à cette synergie gagnante entre la majorité nationale et la majorité départementale.

Pour rester fidèle à ses engagements, le Conseil général doit marcher sur ses deux jambes. D'un côté, nous devons épauler les Lot-et-Garonnais les plus vulnérables aux effets de la crise économique et sociale ; de l'autre, nous devons tout mettre en œuvre pour soutenir le développement des secteurs d'activité créateurs d'emplois.

Le 25 juin dernier, des mesures importantes ont été prises en ce sens par l'Assemblée départementale.

Ainsi, pour optimiser les chances de réinsertion sociale et professionnelle de nos concitoyens les plus en difficulté, le Département vient d'adopter un Pacte territorial d'insertion qui permettra une meilleure coordination entre tous les partenaires – État, Région, Communautés d'agglomération et Pôle emploi – pour mettre en œuvre les priorités du Conseil général dans ce domaine.

Parallèlement, avec le « contrat de projet territorial Fumélois-Villeneuvois » et le soutien à la construction d'une unité de production agroalimentaire implantée sur l'Agropole, le Département reste en première ligne sur le front du développement économique. Ces deux dossiers revêtent, en effet, une importance stratégique pour aménager le territoire, stimuler l'innovation et favoriser l'emploi.

Ces initiatives bénéficient du concours des autres collectivités publiques. C'est une bonne nouvelle que nous puissions désormais compter sur la mobilisation résolue de nos partenaires locaux et nationaux pour mener à bien notre feuille de route. Cela va assurément dans l'intérêt du Lot-et-Garonne et des Lot-et-Garonnais.

ÉDITO

Pierre Camani



© Thierry-Daniel Vidal

2

LE POINT SUR

Économie :

- Deux nouveaux clusters
- Une nouvelle charte touristique

3

ZOOM SUR

- Une animatrice de santé pour accompagner les projets de la Coddem
- La mission gaz de schiste

EN BREF

- Rénovez durable : 3 appels à projet

TRAVAUX ROUTIERS

4

À NOTER

- Walibi a soufflé sa 20^e bougie
- Inauguration du pont de Sauveterre-Saint-Denis

Directeur de la publication :
Pierre Camani

Graphisme : D'clics

Impression : IGS - Agen

Photos : Xavier Chambelland (CG47)

ISSN : 1961-0025

LOT-ET-GARONNE
Conseil général 

LE POINT SUR

ÉCONOMIE

Deux nouveaux clusters pour plus de compétitivité

Dans le cadre du Schéma de développement économique, le Conseil général s'est engagé à structurer, développer et moderniser les filières phares du département. Ce soutien aux filières économiques et groupements d'entreprises s'est traduit par la mise en place de l'appel à projets **Cluster 47**, en octobre 2011, à destination de toutes les entreprises du département. C'est ainsi que deux clusters viennent de se constituer.

Un cluster, quèsaco ?

Un cluster est un groupe d'entreprises et/ou d'institutions partageant un même domaine de compétences, proches géographiquement, reliées entre elles et complémentaires. Ces groupements permettent à des entreprises de travailler ensemble pour leur développement. Au-delà d'un travail en équipe, les clusters sont une réelle opportunité pour développer les activités et donc créer des emplois. C'est dans cette optique que le Conseil général a souhaité favoriser l'émergence de ce type de projets.

Deux clusters labellisés par le Conseil général et ses partenaires

Afin d'analyser les candidatures déposées à la suite de l'appel à projets, le Conseil général a réuni le jury composé de représentants de la Région, de la Préfecture, des Chambres consulaires, de groupements d'entreprises lot-et-garonnais, et d'Aquitaine Développement Innovation. À l'issue de cette analyse, il apparaît que deux candidatures répondent aux exigences des clusters, à savoir une dynamique partenariale entre les mondes de l'entreprise, de la recher-

che, de l'innovation et de la formation.

Le cluster « Éclair »

Constituée de 6 entreprises (Garrigues, Construction industrielle rationnelle, E. Bat, Justumus-Climater, François de la Serre, Hobo Architecture), 2 centres de recherche et 1 centre de formation, ce groupement entend établir un concept de l'écoconstruction intégrant l'ensemble des intervenants du secteur du bâtiment. De la conception à la livraison, en passant par le gros œuvre, ce cluster s'engage dans une démarche répondant aux exigences Haute qualité environnementale (HQE) et Bâtiment de basse consommation (BBC).

Le cluster « Les plantes au service des plantes »

Regroupant 5 entreprises (Rouages, Danival, De Sangosse, Unicoque, Cabso), 3 centres de recherche et 1 centre de formation, ce cluster a pour objectifs de recenser, créer, développer de nouveaux procédés et techniques, préventifs ou curatifs, devant permettre aux agriculteurs de produire mieux, dans le respect de l'environnement et de la santé. En agissant pour l'agriculture amont, il souhaite améliorer les productions. Il



peut s'agir entre autres d'utiliser des plantes pour en « soigner » d'autres, de développer des cultures associées, de choisir des variétés spécifiques. À noter que la Communauté de communes du Val d'Albret est associée à ce projet.

Initiateur de cet appel à projets, le Conseil général apportera son soutien financier à ces deux clusters. Les trois autres candidatures déposées dans le cadre de ce dispositif sont pour l'instant accompagnées techniquement. Elles nécessitent en effet d'être approfondies et le Département sera à leurs côtés pour que d'autres clusters voient le jour en Lot-et-Garonne, témoignant ainsi de la capacité d'innovation et de compétitivité du tissu économique local.

TOURISME

Une nouvelle charte plus lisible et plus efficace

Le mois dernier, le Conseil général a installé, le long de ses routes départementales, de nouveaux panneaux de signalisation touristique pour inciter les usagers de la route à visiter les sites majeurs de Lot-et-Garonne. Une démarche nécessaire pour valoriser les atouts du département et aider les touristes dans leurs itinérances.

En 2009, le Conseil général a souhaité actualiser le schéma de signalisation touristique élaboré plusieurs années auparavant. Une démarche indispensable, d'autant que dès 2004, un diagnostic de la signalisation touristique existante avait fait ressortir plusieurs dysfonctionnements (profusion de panneaux sur les bords de routes, caractère obsolète de

certaines informations, vieillissement naturel des équipements...). Il est donc apparu nécessaire de renouveler ces panneaux afin d'attirer et séduire les visiteurs avec les sites les plus stratégiques du département et de profiter de ces flux de visiteurs pour irriguer tout le territoire. Offrir une réelle diversité dans l'offre, couvrant ainsi un spectre de sources d'intérêts le plus large possible et touchant de ce fait une clientèle variée a donc été la priorité dans cette démarche.

La soixantaine de nouveaux panneaux a été déployée juste avant la période estivale. Installés stratégiquement le long des routes départementales. Tout en répondant aux normes en vigueur en matière

de signalisation touristique (couleurs, dimensions...), ils valorisent 15 sites majeurs : Agen, Bonaguil, Casteljalous, Castillonès, Clairac, Duras, Marmande, Mézin, Monflanquin, Nérac, Pujols, Puymirol, Tournon-d'Agenais, Villeneuve et Villeréal. Le parc d'attractions Walibi est également renseigné sur ces panneaux.

Chaque panneau prend en compte la richesse patrimoniale et naturelle de la ville indiquée mais aussi ses activités identitaires, intégrant ainsi l'humain et les produits phares dans la représentation des lieux. Des ingrédients indispensables pour représenter au plus juste le Lot-et-Garonne, connu pour sa convivialité, sa gastronomie et ses paysages !



■ ZOOM SUR

LA CODDEM

Une animatrice de santé pour accompagner les projets

Dans le cadre de la Commission départementale de démographie médicale, dite Coddem, le Conseil général s'est engagé à recruter un animateur de santé territorial, afin de maintenir la mobilisation des porteurs de projet et d'apporter une aide précieuse au montage technique des dossiers. Arrivant tout droit du milieu médical, Pascale Trijaud occupe ce poste depuis le 1^{er} juin, au service des collectivités et des professionnels de la santé.

Maintenir la dynamique sur chaque aire de santé

La mission première de Pascale Trijaud est de maintenir et d'approfondir la mobilisation dès lors que les projets de santé sont validés. En effet, après acceptation des projets par le Comité régional de sélection - dispositif d'État coprésidé par le préfet de Région et la directrice de l'Agence régionale de la santé - plusieurs mois, voire années, peuvent s'écouler avant la mise en œuvre concrète des projets. Or, la dynamique initiée par les acteurs de la santé et les collectivités concernées ne doit pas faiblir. Pascale Trijaud interviendra donc durant cette période.

Elle apportera ainsi une aide précieuse au montage technique des dossiers pour les collectivités et professionnels de la santé, qui ne disposent pas de moyens adaptés. L'accompagnement de la définition du projet de santé, contractuel et obligatoire, se fera sur deux volets majeurs :

- l'offre de soins proposée à la population du territoire couvert par le pôle ou la maison de santé pluridisciplinaire ;

- la logistique afin d'organiser le travail des collaborateurs (horaires, occupation des lieux, secrétariat).

L'avancement des projets

Sur les 15 aires de santé identifiées par la Coddem, 8 ont des projets bien avancés (avec un avis favorable du Comité régional de sélection), à savoir : le Grand Villeneuvois (qui couvre 3 aires de santé), Tonneins, Astaffort - Laplume, Miramont - Duras, 4 cantons, Casteljaloux, Nérac, Marmande.

Dès 2013, les premiers pôles de santé pluridisciplinaires devraient voir le jour. Les projets de Port-Sainte-Marie, de Penne-d'Agenais - Saint-Sylvestre et de Fumel - Tournon-d'Agenais sont pour leur part en attentes de validation. L'animatrice de santé suivra donc tous ces dossiers afin que l'offre de soins soit organisé équitablement sur tout le territoire, et notamment en milieu rural.

Renseignements : service d'aide aux maires et aux collectivités 05 53 69 40 73

ENVIRONNEMENT

La mission gaz de schiste explore et exploite toutes les pistes

Créée en mars dernier, à l'initiative de la majorité départementale, la mission d'information et d'évaluation sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste poursuit ses travaux afin de rendre son rapport en fin d'année. Pour mener à bien ce projet, elle mène régulièrement des auditions de diverses personnes expertes en la matière.

Présidée par George Denys, la mission s'est dernièrement rendue dans le Lot pour rencontrer le pétitionnaire du permis exclusif de recherche de Cahors, déposé par la société anglaise 3 Legs Oil & Gas, pour un site de plus de 5 700 km². C'était la première fois que le dirigeant de cette société s'exprimait, en France, sur la question avec des élus. Cet échange fut particulièrement enrichissant, tout comme l'audition d'un professeur d'université en géosciences de l'environnement, permettant ainsi aux membres de la mission de recueillir aussi bien les témoignages pour et contre le gaz de schiste et ses procédés d'exploitation.

La mission a également rencontré des élus du Lot, afin de mutualiser les travaux conduits à ce sujet puisque le Département du Lot

s'est engagé dans une démarche similaire. Parallèlement, le gouvernement annonçait la refonte du Code minier afin de renforcer les procédures environnementales, la concertation avec les populations concernées et d'apporter des garanties économiques et écologiques qui n'existent pas aujourd'hui. Dans ce contexte, le Conseil général de Lot-et-Garonne, première collectivité de France à créer une telle cellule, démontre l'intérêt de rendre un rapport d'information et d'évaluation sur cette ressource gazeuse. Ce dernier sera rendu public lors de la session plénière de novembre prochain. D'ici là, le Conseil général mènera d'autres séries d'auditions avec des industriels, des enseignants chercheurs, des professionnels de l'environnement et de la santé...

Rénovez durable

3 appels à projet

L'appel à projet Rénovez durable se diversifie... et se décline dorénavant en trois appels à projets différents. Lancement des appels à projets dès septembre 2012.

À l'origine simplement destiné aux particuliers, l'appel à projet Rénovez durable s'étend : deux nouveaux volets, à destination des communes et communautés de communes sous les noms de « Rénovez durable : logements communaux » et « Rénovez durable : bâtiments publics », viennent compléter la gamme de l'aide du Département en faveur de la rénovation des logements, en matière d'énergie et d'environnement. Lancement officiel : septembre 2012.

Cette déclinaison est une mise en œuvre de l'Agenda 21-PCET du Conseil général (fiche action n°9). Les appels à projets Rénovez durable sont réalisés en partenariat avec les deux Espaces info énergie de Lot-et-Garonne (CAUE et CPIE Pays de Serres Vallée du Lot).

L'Agenda 21 est disponible sur www.cg47.fr

Rapport d'activité des services

Retrouvez le Rapport d'activité des services du Conseil général sur www.cg47.fr



Montesquieu

Jusqu'au 21 juillet, D 436 : aménagement de la traverse de Béquin. Déviation sens Sérignac > Saint-Laurent. Travaux : Colas SO.

S^t-Léger/Aiguillon

Jusqu'au 31 juillet, D 8 : décapage, peinture des canalisations gaz TIGF accrochée au pont. Aucune déviation. Travaux : Chantiers modernes.

Villeneuve-sur-Lot

Jusqu'au 24 octobre, D 911 : déviation Sud-Ouest de la ville, rétablissement des voies transversales. Fermetures : rue de la Maladrerie, accès à la Cité Carrère depuis la rue de la Maladrerie, D 446 (jusqu'au 20/07). Déviation : D911, voies communales et rues adjacentes. Travaux : NGE Génie civil. Estimation : 2 751 814 €

■ À NOTER

Walibi a soufflé sa 20^e bougie

C'est en présence de Sylvia Pinel, ministre déléguée à l'Artisanat, au Commerce et au Tourisme, que Walibi a fêté le mois dernier son 20^e anniversaire. Premier parc d'attractions du Sud-Ouest en termes de fréquentation (300 000 visiteurs en 2011) et première destination d'un jour dans le Sud-Ouest de la France, Walibi conforte chaque année sa place de leader du tourisme. Accompagnée des élus du Conseil général, Sylvia Pinel a pu apprécier les trois nouvelles attractions du parc dévoilées cette saison pour célébrer 20 années d'existence. La ministre a également salué l'esprit familial défendu par Walibi. En effet, en alliant tourisme pour tous et tourisme de qualité, Walibi répond aux attentes des Français qui n'ont pas forcément les moyens de partir en vacances. Pierre Camani a quant à lui souligné les efforts fournis par Walibi pour proposer chaque année de nouvelles animations, faisant ainsi preuve d'innovation.



Inauguration du pont de Sauveterre-Saint-Denis

Au terme d'une année de travaux, le pont de Sauveterre-Saint-Denis, franchissant la Garonne via la D 308, est maintenant flambant neuf ! Entièrement rénové et repeint, il assure à nouveau la liaison entre Sauveterre-Saint-Denis et Lafox. Le 30 juin dernier, Pierre Camani, président du Conseil général, a inauguré l'ouvrage, en présence de René Balaguer, maire de Sauveterre-Saint-Denis, Michel Esteban, vice-président du Conseil général et conseiller général du canton d'Astafort, et de Lucette Lousteau, députée de Lot-et-Garonne. Un moment empreint d'émotion tellement l'attente de la réfection du pont a été longue pour les Sauveterriens et les populations alentours, qui l'empruntent régulièrement. Pierre Camani s'était engagé dès 2008 à réaliser ce programme, dont le coût s'est élevé à 1,6 M€, entièrement financé par le Conseil général. Le pont de Sauveterre est l'un des 853 ouvrages d'art que gère le Département.



MAJORITÉ

Une longue séquence électorale s'est achevée avec les législatives. Avec cette dernière élection, est né l'espoir d'une nouvelle politique nationale conforme aux attentes de justice sociale et économique de nos concitoyens.

Lors de cette période, les conseillers généraux de la majorité départementale n'ont cessé de travailler aux services des Lot-et-Garonnais, faisant de l'emploi et du développement économique une de leurs priorités. Faire confiance et soutenir nos entrepreneurs, faciliter le retour à l'emploi de ceux qui en ont été écartés, sont les objectifs du travail que nous menons. Ainsi, lors de la dernière session plénière du Conseil général, nous avons accordé une avance remboursable à l'usine Boncolac pour permettre son agrandissement à l'Agropole et la multiplication de sa production. À la clé : la création de 50 emplois. De même, nous avons engagé le Département dans un contrat de projets territorial sur le Fumémois et le Villeneuvois. Projet pilote sur la région Aquitaine, il met les collectivités au service de l'économie locale autour de trois axes : innover, favoriser l'accueil des entreprises et promouvoir le territoire.

Ces actions volontaristes sont le fruit d'un travail de réflexion important. Elles prouvent que, réfléchi et coordonné, l'action du politique peut être déterminante pour les Lot-et-Garonnais.

Groupe de la Majorité départementale
Tél. : 05 53 69 42 11 - lotetgaronnepourtous@cg47.fr

OPPOSITION

Régionales, cantonales, sénatoriales, présidentielle, législatives... Nous arrivons à la fin d'un cycle électoral particulièrement intense pour notre pays. Malgré une abstention toujours plus forte, les électeurs ont envoyé un message clair et lisible : c'est maintenant presque systématique, la majorité sortante a été sanctionnée d'une vague contraire.

Le nouveau Président de la République dispose désormais de tous les leviers du pouvoir : majorité au Sénat, majorité absolue à l'Assemblée nationale, 22 régions sur 25, 61 départements sur 101 et une grande partie des communes. À cela, il convient d'ajouter un soutien médiatique indéniable, qui s'est révélé au grand jour tout au long de la campagne présidentielle.

En lui accordant leur confiance, les Français ont aussi placé leur nouveau Président dans une position de pouvoir absolu : sa responsabilité sera donc considérable. Le candidat Hollande a pris de nombreux engagements. Le Président Hollande va maintenant devoir les tenir. Le temps des paroles est fini, place à celui des actes.

Dans cette nouvelle période, les conseillers généraux du groupe L'Avenir Ensemble resteront, comme ils l'ont toujours été, vigilants et attentifs aux intérêts du Lot-et-Garonne et des Lot-et-Garonnais.

Groupe d'opposition L'Avenir Ensemble
Tél. : 05 53 98 52 00 - costes.jeanlouis@gmail.com